



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°31

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation d'une convention de passage sur le domaine privé de la commune dans l'enceinte de l'Ecole Turgot

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que, par convention en date du 1er septembre 2014, la Ville de Tulle autorisait Monsieur Laurent VIALLE à utiliser gracieusement un passage situé dans l'enceinte de l'école Turgot sur le domaine privé de la commune,
- Considérant que cela lui permettait d'accéder aux parcelles de terrain cadastrées AX 215 et BH 438,

- Considérant que Monsieur VIALLE a vendu son bien au profit de Monsieur Pierre GAUTHERON, lequel souhaite bénéficier des mêmes droits de passage,
- Vu la convention de passage afférente,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Décide d'accorder à Monsieur GAUTHERON le droit de passage sur le domaine privé de la commune dans l'enceinte de l'Ecole Turgot lui permettant d'accéder aux parcelles de terrain cadastrées AX 215 et BH 438.

2-Approuve la convention de passage afférente.

3-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

4-La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink that reads 'Vergne Clément'. Below the signature is a large, stylized flourish or scribble.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 JUL. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 05 JUL. 2022
D21 - 25062022
Publié le :



22029087 - 181
Date et Réf. de l'accusé de réception : 05 JUL. 2022
Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 JUL. 2022

CONVENTION DE PASSAGE
sur le domaine privé de la commune
dans l'enceinte de l'Ecole Turgot

Entre les soussignés :

La Ville de Tulle, représentée par Monsieur le Maire agissant es-qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal de la Ville de Tulle en date du 28 mai 2020

Et

Monsieur Pierre Gautheron domicilié 6 rue des Fossés 19000 Tulle

Il a été convenu ce qui suit,

- 1- La Ville de Tulle autorise Monsieur Pierre Gautheron propriétaire riverain à utiliser gracieusement un passage (plan ci-joint) situé dans l'enceinte de l'école Turgot sur le domaine privé de la commune afin qu'il puisse accéder aux parcelles de terrain cadastrées AX 215 et BH 438.
- 2- Cette autorisation n'implique aucun droit de passage susceptible de grever le fonds d'une servitude quelconque.

Fait à Tulle, le 28 juin 2022

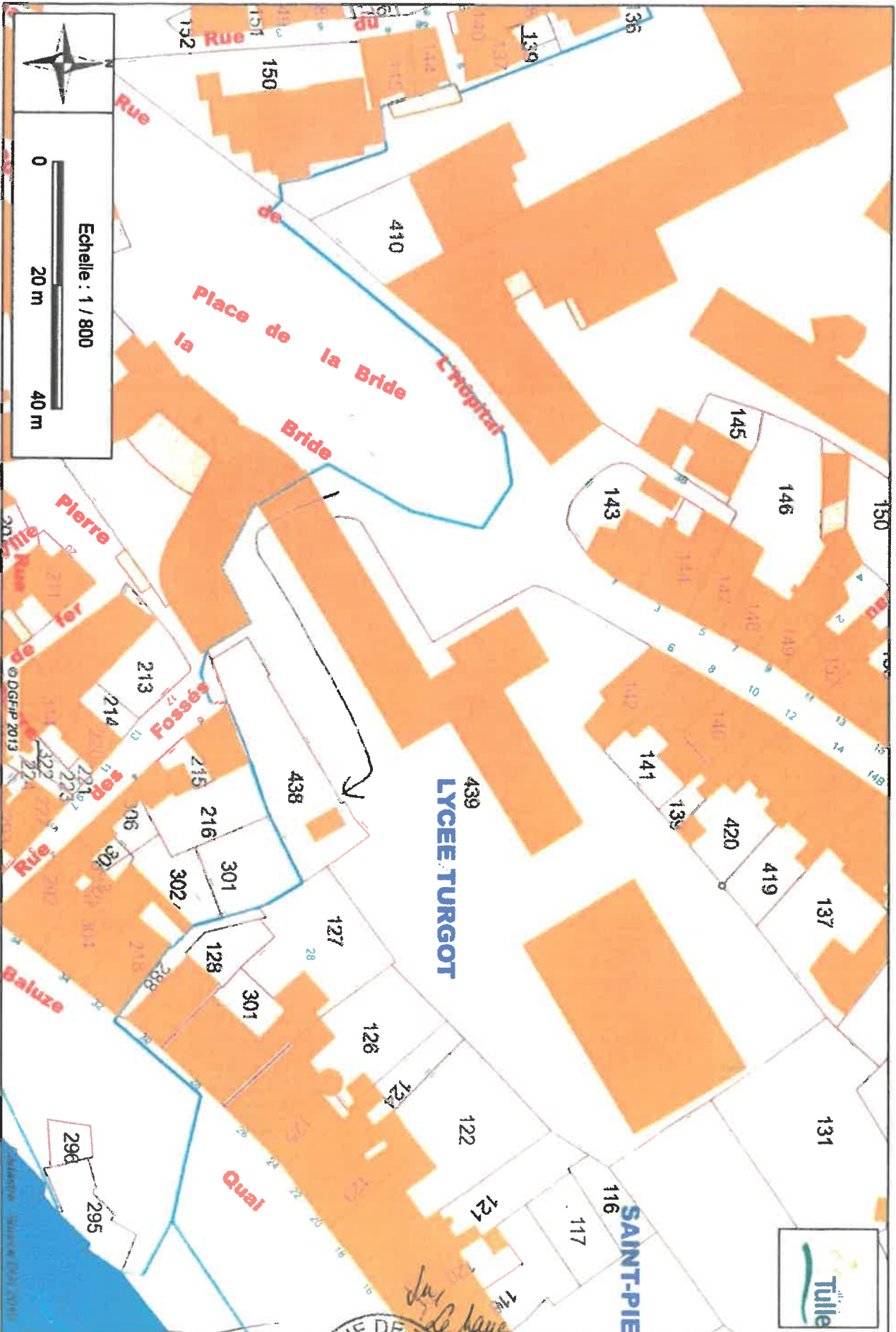
M. Pierre GAUTHERON

Fabrice MARTHON

Maire adjoint à l'urbanisme

et au logement

SIG Ville de Tulle



© 2014 Mairie de Tulle
© 2013 DGFIP
© 2013 DGFiP

du 5 de la rue
Mairie de Tulle
CORREZE
Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le 05 JUIL. 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 05 JUIL. 2022
DM - 2506 2021